

... soupçonne qu'une substance pénètre ou est susceptible de pénétrer...

● (2150)

Il faut lire tout l'article 3. Il y est question de soupçon. Qu'est-ce qu'un soupçon, sinon une pensée ou une idée? Comment une action peut-elle se produire, si elle n'est pas précédée d'une pensée? La main qui agit le fait sur commande d'une pensée, d'une idée, peut-être d'un soupçon qui a émané en premier lieu de l'esprit. Comment peut-on agir avant qu'une idée survienne, qu'un soupçon naisse? Je crois que le député joue sur les mots et se perd dans des considérations sémantiques.

**M. Fraser:** Madame l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

**M. Young:** Madame l'Orateur, je préfère terminer. Peut-être à ce moment-là le député pourra-t-il poser sa question. Selon le député, soupçonner équivaut à savoir. Il tente d'établir une identité entre des termes qui ne sont pas synonymes. Le bill ne prescrit pas que le ministre doit agir s'il sait; il lui faut agir s'il soupçonne. Je suis heureux de voir que dans le bill on emploie le mot «soupçonne». Cela signifie que le ministre, sur la moindre indication, la moindre possibilité d'une contamination de l'environnement, peut agir.

Je suis aussi heureux de la vaste portée de cette loi. Elle permettra de résoudre ces difficultés dans un esprit de collaboration. Il y aura collaboration entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et le ministre de l'Environnement, entre le gouvernement fédéral et les provinces, entre le gouvernement et l'industrie. Cette loi nous permettra de faire analyser les produits et les substances au stade expérimental, avant qu'on les mette en circulation dans le grand public. Si je puis me permettre une analogie, je crois que cette loi nous permettra d'empêcher, dans le domaine de l'environnement, ce qui s'est produit lorsque la thalidomide a été lancée sur le marché. Je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à cette loi car elle confie à l'industrie la responsabilité de s'assurer de l'innocuité de ses nouveaux produits.

**M. Fraser:** Elle ne contient pas de disposition semblable.

**M. Young:** C'est l'industrie qui devra payer tous les frais qu'entraîne le contrôle des nouveaux produits. Nous poursuivons notre philosophie à savoir, que c'est à ceux qui fabriquent les produits de payer ce qu'il en coûte pour les analyser et de nous montrer comment éviter les risques. Nous parlons de substances chimiques fabriquées par l'homme, de substances qui n'existent pas comme telles dans la nature et qui risquent d'empoisonner et de contaminer notre environnement naturel. Il s'agit de substances qui, une fois diffusées dans l'environnement, ne sont pas biodégradables, ne se décomposent pas et ne retournent pas à un état naturel. On fabrique de ces nouvelles substances pratiquement tous les jours.

Personne ne sait quel sera leur effet à long terme sur l'environnement. Personne ne sait si elles ne vont pas compromettre l'équilibre écologique. La technologie spatiale, la production de défense et de guerre et la recherche de substituts synthétiques pour remplacer des ressources naturelles en voie d'épuisement ont donné un très grand essor à notre industrie chimique. Des centaines de ces produits chimiques, artificiels, jouent un rôle dans notre vie de chaque jour et nous ne savons pourtant pas encore s'ils n'auront pas finalement de mauvais effets, même des produits qui semblent les plus inoffensifs.

### *Santé et l'environnement*

Lorsqu'on voit que des substances qui semblent utiles et agréables à utiliser, par exemple les produits contenus dans les aérosols de désodorisant grâce auxquels nous côtoyons nos voisins sans crainte d'offenser leur odorat, peuvent être dangereuses, peuvent avoir des effets secondaires dans notre atmosphère, on peut se demander s'il n'existe pas bien d'autres produits tout aussi dangereux. Si des produits aussi insignifiants sont dangereux, que dire des autres? Que dire de ces substances qui s'accablent jusqu'au jour où nous devons livrer une énorme bataille contre tous ces maux que nous nous sommes créés?

Pour terminer, même si le nettoyage du lac Érié a été une entreprise gigantesque qui a coûté énormément d'argent, à mon avis, nous aurons encore bien plus de mal à nettoyer l'atmosphère si nous n'adoptons pas cette loi. Pouvons-nous seulement commencer à prendre conscience de l'envergure d'une telle tâche? Serions-nous le moins capable d'entreprendre ce genre de travail; mais, surtout ne sera-t-il pas trop tard? C'est avec une grande conviction que j'appuie cette loi au nom de mes électeurs. Je dirais à tous les députés que ce n'est pas seulement une bonne loi, c'est une nécessité absolue.

**M. Fraser:** Madame l'Orateur, le député me permettrait-il une question? Je crois que les sentiments qu'éprouve le député sur la nécessité de protéger l'environnement sont exactement les mêmes que les miens. Le député a prétendu que j'avais trop insisté sur l'idée de soupçonner. Je voudrais lui demander ceci: pourrait-il indiquer une disposition du bill qui oblige l'industrie à déclarer au gouvernement qu'elle se dispose à fabriquer ou à produire telle ou telle substance nocive? En attendant qu'une telle disposition figure dans le bill, le gouvernement souffrira d'un grave désavantage puisque, en vertu du libellé actuel du bill, le gouvernement ne peut agir que lorsqu'il découvre quelque chose de nocif. Comme le député l'a suggéré, il ne peut agir que lorsqu'il a une idée, un soupçon que quelque chose ne va pas. Le député peut-il indiquer une disposition du bill qui oblige l'industrie à déclarer au gouvernement qu'elle fabrique une substance nocive? Où est-il indiqué que l'industrie doit fournir ce renseignement avant que le gouvernement ne soupçonne que quelque chose ne va pas? C'est là la question.

**M. Young:** Madame l'Orateur, sans vouloir désamorcer le débat, je dirai que nous en sommes en ce moment à la deuxième lecture du bill et que nous aurons tout le temps voulu pour l'examiner en détail article par article en comité. En deuxième lieu, j'essaierai de répondre à la question du député en lui demandant ceci: comment agirait le député s'il était chargé d'appliquer la loi, sans d'abord penser, sans d'abord soupçonner, sans d'abord avoir une idée?

**M. Fraser:** Madame l'Orateur, je serai heureux de répondre à la question...

**Des voix:** Il est 10 heures.

**M. Fraser:** Madame l'Orateur, je m'en remets à vous et à la Chambre.

**Des voix:** Il est 10 heures.

**M. Fraser:** Je voudrais répondre à la question mais les ministériels m'en empêchent.

**Des voix:** Il est 10 heures.